



VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 12 septembre 2022 de 20h00 à 21h40
Lieu : Maison du Charron - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REMPLECE PAR
Présidente	M. de Terwangne	x		
Vice-Président	X. Henauer	x		
Secrétaire	R. Lima	x		
Conseillers municipaux	D. Bourbala	x		
	J. Brünisholz		x	
	A. Chaudieu	x		
	S. Conus	x		
	B. Curvaia	x		
	J. Diaz	x		
	T. Foster	x		
	J.-P. Kapp	x		
	J.-M. Leiser	x		
	J. Marquis	x		
	P. Marro	x		
	E. Matias Ramos	x		
	C. Miche	x		
	L. Monnot-Crespi	x		
	G. Pinto-Pereira	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci	x		
	A. Sauter Caillet	x		
	E. Schmied	x		
	C. Schneckenburger	x		
	S. Sidler	x		
	E. Tamone	x		
	C. Varonier	x		
	B. Zeder	x		
Maire	O. Enhas	x		
Vice-Maire	C. Lambert	x		
Conseillère administrative	J. Tchamkerten	x		
Secrétaire générale adjointe	M.-L. Possa	x		
Rédaction PV	C.-A. Mareemootoo	x		

Ordre du jour :

1. Exhortation et introduction
2. Prestation de serment de M. Djamel Bourbala, nouveau membre du Conseil municipal
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2022
5. Communications du Bureau du Conseil municipal
6. Délibérations
7. Motions
 - a. M 9 « Pour un éclairage soucieux de l'environnement, de la santé et des approvisionnements en énergies »
 - b. M 6-A Rapport du Conseil administratif concernant la motion « Pour la reprise du projet de valorisation des nos 57-59 route de Suisse (parcelles « Buffat ») »
 - c. M 7-A Rapport du Conseil administratif concernant la motion « Pour établir une stratégie permettant d'assurer une continuité d'une présence efficace de la Police municipale sur le territoire de Versoix »
8. Résolutions
9. Questions
10. Pétitions
11. Présidence et vice-présidence du local de vote en 2023
12. Communications du Conseil administratif
13. Communications des membres du Conseil municipal
14. Divers

1. EXHORTATION ET INTRODUCTION

La Présidente ouvre la séance à 20h00 et prononce l'exhortation, que les participants à la séance et le public écoutent debout.

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil administratif et du Conseil Municipal, à Mme la Secrétaire générale adjointe et à Mme la procès-verbaliste. Elle salue la presse, le public ainsi que M. Djamel Bourbala, nouveau Conseiller municipal. Elle souhaite également la bienvenue à Mme Maria Mehdi, journaliste auprès du Versoix Région.

Mme Brünisholz est excusée.

La Présidente tient encore à saluer dans le public les personnes entourant Mr Djamel Bourbala lors de sa prestation de serment :

- Mme Corinne Bonnet-Mérier, Conseillère municipale de la Ville de Genève et Présidente du Club en fauteuil roulant Genève
- M. José Miguel Arias, Vice-président et Trésorier du Club en fauteuil roulant Genève
- M. Tao Pham, Vice-président de l'association Handicap Architecture Urbanisme et membre du Comité du Club en fauteuil roulant Genève

- Mme Christine Conti Jaquier, Directrice du Club en fauteuil roulant Genève
- M. José Antonio Garcia Carrera, architecte et Président de l'association Handicap Architecture Urbanisme
- Mme Namira Benfriha-Raki, architecte conseil et coordinatrice de l'association Handicap Architecture Urbanisme
- les membres de l'association Arthéliens
- Mme Véronique Schmied, ancienne Maire de Versoix
- M. Patrick Schmied, Président du PDC-Le Centre Versoix
- M. Olivier Dufour, Président du Forum d'agglomération du Grand Genève, membre du Comité du Club en fauteuil roulant Genève, membre du bureau de la FÉGAPH.

2. PRESTATION DE SERMENT DE M. DJAMEL BOURBALA, NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal prend acte du serment de M. Djamel Bourbala, nouveau membre du Conseil municipal, élu sur la liste PDC Le Centre.

3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

La modification de l'ordre du jour par l'ajout, au point 7d, de la proposition de motion N°10 « Pour une promotion économique dynamique en 2023 » est approuvée par 17 oui, 8 non et aucune abstention (25 votants). Modification proposée par Mr Jean-Marc Leiser, conseiller municipal indépendant.

4. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2022

Les modifications ci-dessous sont apportées au PV de la séance du 20 juin 2022 :

- Page 4, 3^e §, correction : Mme Marie-José ~~Josée~~ Sauter-Caillet
- Page 16, point e, ajout : « ... concernant les appareils de mesures du bruit **des avions** : la commune et le Conseil administratif ont-ils les compétences... »
- Page 18, 5^e §, 3^e puce, ajout : « ... mise en **sens** unique pour une semaine »
- Page 22, point 15.1, dernier§, correction : Aussi, ~~nous comptons sur vous~~ nous allons envoyer une lettre au conseil d'Etat afin que ... »

Vote : Muni des modifications mentionnées ci-dessus, le procès-verbal de la séance du 20 juin 2022 est accepté par 22 oui, aucun non et 3 abstentions d'usage avec remerciements à son auteure (25 votants).

M. Riat constate une fois encore qu'une personne, absente lors de la séance du 20 juin dernier, a approuvé le procès-verbal et s'en étonne.

La Présidente prend note de la remarque de M. Riat. Elle rappelle que les Conseillers municipaux absents lors d'une séance doivent s'abstenir d'en approuver le procès-verbal et procède à nouveau au vote.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

5.1. Courrier de l'ACG concernant les décisions prises en assemblée générale. Les communes ont un droit d'opposition à ces décisions au 12 octobre 2022. Toutes oppositions à ces décisions devraient parvenir au Bureau le 7 octobre 2022 au plus tard.

5.2. Modification du règlement du Conseil municipal de la Ville de Versoix validée par le Conseil d'Etat. Le Bureau a reçu le 13 juillet 2022 la décision du Conseil d'Etat portant sur l'approbation des modifications du règlement du Conseil municipal de la Ville de Versoix (membres suppléants). Les membres du Conseil municipal ont tous reçu un feuillet portant sur la modification à insérer dans leur règlement du Conseil municipal.

5.3. Le Bureau adresse ses félicitations à M. Julien Marquis et à son épouse pour la naissance de Léonore.

Applaudissements.

6. DELIBERATIONS

a. Néant.

7. MOTIONS

a. Projet de motion M 9 « Pour un éclairage soucieux de l'environnement, de la santé et des approvisionnements en énergies »

M. Conus prend la parole :

« Madame la Présidente,
Mesdames et Monsieur les conseillères et conseiller administratifs,
Chers collègues,

Pour paraphraser une célèbre série télévisée... "*Winter is coming*", autrement dit ... "Les temps difficiles arrivent".

Cette motion invite donc à amplifier les actions déjà entreprises par la commune en fournissant un effort supplémentaire dans le but de sensibiliser les régies, les entreprises et autres propriétaires, avec pour objectif d'augmenter rapidement la quantité d'installations de systèmes de gestion d'énergie intelligents.

Les moyens techniques existent maintenant d'installer des éclairages garantissant la sécurité de toutes et tous en économisant une énergie de plus en plus coûteuse.

Également, la pollution lumineuse engendrée par des usages non indispensables, doit être fortement réduite.

Le moment est donc opportun de nous engager vigoureusement en faveur de la transition énergétique... permettant ainsi une importante

économie dont l'environnement et les finances communales profiteront également.

Aussi, en soutenant cette motion vous œuvrerez dans le sens de vos engagements pré électoraux pour le bien de notre commune et de ses habitants.

Merci. »

Discussion

M. Ricci fait part de la réticence du groupe PDC à soutenir cette motion car la problématique des économies d'énergie et de coûts sur l'éclairage public ne datent pas d'aujourd'hui. La commission aménagement et transports se penche sur ce sujet depuis plusieurs législatures. Il invite les membres du Conseil municipal à lire le rapport des SIG présenté le 18.12.2018 à la commission des travaux. Des décisions avaient alors été prises avec une pesée d'intérêt et chaque nouvel aménagement de rue en tient compte avec la pose d'éclairage intelligent (chemin Isaac-Machard, chemin du Vieux-Port, chemin des Lombardes, chemin des Colombières, chemin Ami-Argand). Le groupe PDC est toutefois surpris que depuis le début de la législature, en 2 ans, aucune question ou point n'a été mis à l'ordre du jour dans une commission et précisément celle des travaux, qui est présidée par le groupe des Verts. Il propose le renvoi de cette motion à la commission aménagement et transports.

Mme Tchamkerten rappelle que cette thématique a été abordée il y a quelques mois en commission du développement durable. Un projet de recherche comprenant un financement fédéral avait alors été évoqué, projet qui n'a malheureusement pas abouti. Elle considère que c'est l'occasion de relancer la réflexion autour de ce projet prometteur et avant-gardiste.

M. Leiser constate au regard de cette motion une notion d'urgence, voire de hâte et qu'un renvoi en commission retarderait le traitement de ce dossier. Il relève l'urgence de prendre une décision rapide concernant cette demande de réduction de l'éclairage de minuit à 6 heures. Une réflexion plus générale pourra suivre concernant une mise en application de mesures moins urgentes.

M. Tamone remercie M. Leiser pour ses propos qui résument très bien le sens et la finalité de cette motion. Il constate une partie urgente à mettre en œuvre rapidement et une autre partie qui nécessitera des approfondissements et des réflexions à avoir au sein de la commission aménagement et transports.

S'exprimant au nom du PLR, M. Lima fait part de son soutien à cette motion. Il tient également à rappeler l'urgence des actions à prendre en considération au sein des commissions DD et AT, afin de mettre en action des économies immédiates mais également à plus long terme tant sur des aspects économiques que sécuritaires.

La parole n'est plus demandée et la Présidente procède au vote.

Le renvoi à la commission aménagements et transports de la motion M9 « Pour un éclairage soucieux de l'environnement, de la santé et des approvisionnements en énergies » est refusé par 17 non, 8 oui et aucune abstention (25 votants).

Le renvoi au Conseil administratif de la motion M9 est accepté à l'unanimité (25 votants).

- b. Le rapport du Conseil administratif concernant la motion M6 « Pour la reprise du projet de valorisation des nos 57-59 route de Suisse (parcelles « Buffat ») » est disponible dès ce jour sur Extranet.

M. Marquis demande la parole.

La Présidente rappelle que le règlement du Conseil municipal ne prévoit pas de débat lors de la publication d'un rapport concernant une motion.

M. Marquis indique qu'il a le droit de s'exprimer avant de prendre acte de ce rapport.

La Présidente lui accorde un temps de parole.

M. Marquis indique avoir pris connaissance de ce rapport qui arrive plusieurs mois après une motion adoptée fin 2021. Ce rapport, qu'il qualifie de très court, le laisse sur sa faim. Il constate en effet que le CA a confirmé le report de ce projet de valorisation, qui ne présenterait selon lui que peu d'intérêt pour la Fondation Samuel May, alors qu'on ne comprend pas même à lecture du rapport si celle-ci a été contactée, comme le demandait la motion. »

La Présidente remercie M. Marquis pour ses remarques.

- c. La publication sur Extranet du rapport du Conseil administratif concernant la motion M7 « Pour établir une stratégie permettant d'assurer une continuité d'une présence efficace de la Police municipale sur le territoire de Versoix » est retardée. Ce rapport sera publié prochainement sur Extranet.

- d. Projet de motion « Pour une promotion économique dynamique en 2023 »

En préambule M. Leiser tient à préciser que ce projet de motion est soutenu par le PDC, le PLR et lui-même Conseiller municipal indépendant et salue le travail d'équipe effectué.

Pour une promotion économique dynamique en 2023

Le Conseil municipal, vu l'article 29 de son règlement, considérant :

Que nous sortons de plusieurs mois d'une crise sanitaire ayant été difficile pour de nombreux acteurs économiques locaux ;

Que de nouvelles incertitudes en lien avec l'économie locale sont apparues en marge du conflit en Ukraine ;

Qu'un soutien aux entreprises locales est nécessaire pour qu'elles puissent maintenir les emplois existants actuellement ;

Qu'il est important de tout mettre en œuvre pour attirer de nouvelles entreprises sur le territoire communal offrant de nombreuses solutions et de nombreux atouts ;

Que le temps de travail actuel de la déléguée à l'économie est de 45% ;

Qu'il est nécessaire de renforcer les relations entre la commune, la promotion économique cantonale et la FTI pour faciliter l'installation d'entreprises industrielles ou artisanales dans les zones prévues.

invite le Conseil administratif :

À augmenter/compléter le temps de travail du service dévolu à la promotion économique, actuellement composé d'un 45% (environ deux jours de travail par semaine), vers un 100% assumé idéalement par deux personnes, afin de bénéficier d'une meilleure dynamique ;

À développer toute autre initiative permettant de promouvoir et/ou de soutenir l'économie locale.

Discussion

M. Marquis indique que le groupe PLR propose le renvoi de cette motion en commission FAE. Il s'agit d'une très bonne occasion de relancer le débat à ce sujet, notamment autour d'une réflexion sur le remplacement ou la continuité de la promotion économique après la dissolution de la FIVEAC (proposition de création d'un conseil indépendant).

Mme Sauter Caillet indique que les Vert.e.s n'ont pas soutenu la modification de l'ordre du jour ne considérant pas l'urgence de traiter ce sujet ce soir. Cela dit, les Vert.e.s sont en adéquation avec le contenu de la motion et proposent son renvoi en commission FAE.

M. Marro indique que le groupe socialiste a soutenu la modification de l'ordre du jour car ce n'était pas la première fois que cela arrivait. Il considère qu'une modification du règlement du Conseil municipal à ce sujet serait pertinente. Le groupe socialiste soutient le renvoi de la motion en commission FAE.

M. Curvaia indique que le groupe PDC Le Centre a réfléchi à cette motion et a fait quelques constatations sur le tissu économique versoisien. Il s'est ému de la diminution du nombre d'artisans

versoisiens. Il souligne l'importance d'une réflexion en profondeur pour que le tissu économique versoisien soit plus attractif et dynamique pour ces artisans. Le groupe PDC Le Centre a été heureux de collaborer avec M. Leiser dans la préparation de cette motion.

M. Leiser ajoute qu'il proposait initialement le renvoi de la motion au Conseil administratif ; il est toutefois favorable au renvoi en commission FAE.

La parole n'est plus demandée et la Présidente procède au vote.

La proposition de motion « Pour une promotion économique dynamique en 2023 » est renvoyée à la commission FAE à l'unanimité (25 votants).

8. RESOLUTIONS

Néant.

9. QUESTIONS

- a. Réponse du Conseil administratif à la question orale de M. Foster du 20 juin 2022 concernant l'intégration du grand public dans le groupe de travail en lien avec le projet d'extension de la plage.

M. Lambert rappelle la mise en place d'un groupe de travail composé de la Mairie, des services de l'Etat (Office cantonal de l'agriculture et de la nature, Office cantonal des bâtiments, Office cantonal de l'eau, Département de l'instruction publique, 2 représentants de la copropriété Fleur d'Eau. Il signale qu'une concertation populaire sur ce projet n'est pas prévue. Le cahier des charges déterminé par les services de la mairie et l'Etat de Genève a été soumis et accepté par les représentants de Fleur d'Eau. L'appel d'offre pour les mandataires est à suivre. M. Lambert signale que les propositions des projets seront discutées au sein d'une part de la commission Aménagement et travaux (débat et préavis), et d'autre part de la commission Finances, administration et économie, avant une décision en fin de procédure du Conseil municipal.

Concernant la nécessité d'une concertation, M. Lambert rappelle qu'il y a beaucoup de concertation en cours et à venir, notamment sur la renaturation du canal, sur l'avenir de la zone industrielle (Papeterie, Favarger) ou sur l'évolution de la zone 5 dans le cadre du plan directeur communal. Une concertation supplémentaire n'est pas nécessaire. Enfin, il relève une inconnue concernant la vitesse à laquelle pourraient avancer les services de l'Etat, et la répartition du financement de ce projet entre l'Etat et la commune.

- b. Réponse du Conseil administratif à la question orale de Mme Chaudieu du 20 juin 2022 concernant le remboursement des finances

communales en lien les affaires judiciaires en cours, au cas où les plaignants seraient déboutés en justice.

Mme Enhas tient à rappeler qu'à l'origine de toutes les démarches judiciaires en cours, c'est bien la publication de l'article du journal Vigousse du 3 septembre 2021 qui attaquait le Secrétaire général de la Ville de Versoix dans sa personnalité professionnelle qui est en cause. C'est donc dans ce cadre, pour donner suite à cet article et à d'autres qui ont suivi, que des démarches ont été mises en œuvre, aussi bien au niveau civil que pénal.

Dans sa majorité le Conseil administratif a considéré qu'il était de son devoir de soutenir les démarches du Secrétaire général par une intervention accessoire dans la procédure civile et par une prise en charge des frais de ces procédures.

Le Conseil administratif s'appuie notamment sur les articles du Code des obligations selon lesquels l'employeur protège et respecte dans les rapports de travail la personnalité du travailleur. L'employeur doit non seulement s'abstenir de toute atteinte à la personnalité du travailleur qui n'est pas justifiée dans le cadre du contrat de travail mais il a également un devoir d'aide et d'assistance envers celui-ci (article 321 a du CO).

Au vu de la teneur de ces articles du CO, il s'agit d'une obligation de l'employeur de protéger son collaborateur et non un simple choix de la part du Conseil administratif. Ainsi, en réponse à la question de Mme Chaudieu, le Secrétaire général ne saurait être tenu de rembourser les frais de justice dans la mesure où c'est en sa qualité de collaborateur et non à titre personnel que la Ville de Versoix doit prendre sa défense.

Par ailleurs, dans le cadre de la procédure civile qui oppose la Ville de Versoix au journal Vigousse, une audience technique a eu lieu le 8 septembre dernier devant le Tribunal d'arrondissement de Lausanne. Pendant cette audience, le Président du Tribunal a proposé qu'un accord soit trouvé par les parties, ce qui permettrait d'arrêter toutes les procédures. Le Président a proposé que le journal Vigousse retire son opposition contre l'ordonnance pénale du 4 août (ordonnance qui condamne le journal Vigousse pour diffamation) et que la Ville de Versoix ainsi que le Secrétaire général renoncent à la procédure sur le plan civil.

Cette proposition a été accueillie très favorablement par la Ville de Versoix et le Secrétaire général, avec une volonté réelle de trouver une issue à ces procédures judiciaires. L'avocat du Journal Vigousse, Me Poncet, a refusé cette proposition et indiqué vouloir poursuivre son action. Les procédures judiciaires vont donc continuer pendant probablement quelques années encore, malgré la proposition du Président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne.

- c. Réponse du Conseil administratif à la question orale de M. Tamone du 20 juin 2022 concernant la publication des projets (motions, résolutions) sur le site internet de la commune.

Mme Enhas indique qu'à la demande du Conseil administratif une réflexion a été entamée par les services communaux pour revoir certains aspects de la communication, dont celui des objets traités au sein du Conseil municipal. Elle tient à faire remarquer qu'avant la mise en œuvre du nouveau règlement du Conseil municipal, les messages des délibérations étaient présentés en séance du Conseil municipal par la Conseillère administrative délégué ou le Conseiller administratif délégué, ceci ayant pour avantage d'assurer une transmission et information publique à l'attention des Conseillers municipaux, du public et de la presse également, informations qui étaient ensuite relayées par le biais du procès-verbal du Conseil municipal. Avec le nouveau règlement du Conseil municipal, ceci n'est plus possible. La nouvelle réglementation prévoit que chaque projet préavisé par une commission ne fait plus l'objet d'une présentation d'un membre du Conseil administratif mais d'un rapport écrit ou oral d'un Conseiller municipal. Or ce rapport se contente de résumer brièvement les débats, et les opinions exprimés ainsi que le résultat des votes de la commission. Ce rapport ne comprend aucune partie explicative à l'attention du public notamment. Le Conseil administratif est d'avis qu'il est indispensable de reprendre ces questions de communication et les possibilités d'amélioration en lien notamment avec les séances du Conseil municipal, aussi bien pour le public présent que pour la presse.

- d. Question orale de Mme Schneckenburger qui demande la publication sur le site internet de la commune d'un plan schématisé du parcours des bus TPG. Mme Schneckenburger propose d'ajouter sur le dépliant des itinéraires piétons, les arrêts des bus (à l'occasion d'une réédition de ce dépliant).
- e. Question orale de M. Riat qui demande, en tant que Président de la commission Bâtiments, gérance et protection de la population, qu'un chef de service responsable de la protection de la population, participe aux séances de la commission BGPP.
- f. Question orale de M. Curvaia qui demande, concernant les éventuelles coupures de courant et de gaz à venir, si le Conseil administratif a prévu un plan d'action en vue d'un soutien et d'un accompagnement aux communiens pendant cette période difficile qui s'annonce.

La parole n'est plus demandée.

10. PETITIONS

Néant.

11. PRESIDENCE ET VICE-PRESIDENCE DU LOCAL DE VOTE EN 2023

La Présidence du local de vote est attribuée, selon le tournus usuel convenu d'entente entre les partis, au groupe PDC Versoix-Le Centre, comme suit :
M. Djamel Bourbala, Président
M. Daniel Ricci, Suppléant.

La Vice-Présidence est attribuée au groupe Les Vert.e.s, comme suit :
M. Jean-Pierre Kapp, Vice-Président.
Le nom du suppléant ou de la suppléante sera transmis lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

12. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Ornella Enhas, Maire

Sortie des aînés

Mme Enhas signale que la sortie des aînés a eu lieu le mercredi 7 septembre dernier. Cette année plus de 200 personnes ont participé à cette sortie au lac de Morat et de Neuchâtel, avec la présence en tant qu'accompagnants de plusieurs membres du Conseil municipal.

Journées européennes du Patrimoine

Mme Enhas signale que les Journées européennes du patrimoine ont eu lieu les samedi 10 et dimanche 11 septembre dernier. Organisé par l'association du Patrimoine versoisien, la thématique de cet événement était « Temps libre » et se tenait à Versoix sur le site de Port Choiseul.

Cohésion sociale

Mme Enhas signale l'organisation le 3 septembre dernier de la première édition de « Ensemble, On Fête ». Cette manifestation était organisée par des associations et des partenaires en collaboration avec le service de la cohésion sociale de la Ville de Versoix et visait à mettre en avant le bénévolat.

Agenda

Samedi 8 octobre 2022, dès 16h00, à la salle Lachenal : Forum des jeunes. Dédié à la jeunesse versoisienne qui souhaite développer des projets, cet après-midi est organisé dans le cadre du dispositif « Place aux jeunes », avec le soutien de la Ville de Versoix et de la FASE.

Sports et manifestations

24 et 25 septembre 2022 : « Run Mate », tour du lac Léman en relais, organisé sur 2 jours et une nuit, de passage le 24 septembre.

25 septembre 2022 : « Mud Day », au centre sportif de la Bécassière, course à pied d'environ 13 kilomètres de parcours de 22 obstacles, l'objectif est de dépasser ses limites et de s'amuser.

Exploits sportifs

Mme Enhas adresse ses vives félicitations à

- Nelson Mettraux, Victor Casas, Romain Defferard et Guillaume Rol, du Club nautique de Versoix, pour leur titre de Champion suisse 2022 des J70

- Marie Mazuay, du CNV, et son coéquipier (équipe 196), pour leur 4^e place au championnat du monde Nacra 15 au lac de Garde
- Félix Svensson, du Versoix Athlétisme, et ses coéquipiers pour leur 5^e place du relais 4x100 au Championnat d'Europe en battant le record de Suisse.

M. Cédric Lambert, Vice-Maire

Urbanisme

M. Lambert signale que la cabine des SIG située sur la route de Saint-Loup a fait peau neuve. En effet, à la suite d'un concours organisé par la Ville de Versoix et les SIG, c'est la proposition de l'artiste Yoan Panarelli qui a été retenue. Cette fresque, intitulée « Soutien » et réalisée fin juillet-début août, a pour but notamment de mettre en avant le travail des professionnels exerçant leur activité au sein des Services industriels de Genève.

M. Lambert signale l'ouverture de la Vélostation le 22 août dernier avec un accès direct aux quais pour les personnes à mobilité réduite. Une centaine de places de stationnement pour vélos sous forme d'abonnement sont disponibles. L'inauguration de cette infrastructure aura lieu le 5 octobre prochain à 18h00, avec une visite du lieu et des explications sur son fonctionnement.

Travaux

M. Lambert signale que les travaux de réhabilitation de collecteurs et la création d'un bassin de rétention au Verger de Saint-Loup ont commencé cet été.

Cette infrastructure devrait être fonctionnelle en décembre 2022.

M. Lambert signale que le Conseil administratif a lancé un préavis défavorable à la suite de l'enquête publique sur la réglementation de la route de Suisse et aux mesures présentées par l'OCT (remettre tous les vélos sur la route). Le CA considère que les mesures ne tiennent pas suffisamment compte des propositions ni du rapport de MM. Foster et Marquis du 3 novembre 2021. Le CA a demandé un délai supplémentaire de 30 jours afin de faire des propositions de mesures pour améliorer la situation qui ne convient pas.

Mme Jolanka Tchamkerten, Conseillère administrative

La nuit est belle

Vendredi 23 septembre : Versoix rejoint cet événement pour sa 3e édition, qui est axée sur les économies d'énergie. Depuis 2019, année de la 1ère édition, une véritable prise de conscience est en route et aujourd'hui, c'est un tiers des communes du Grand Genève qui éteint partiellement ou complètement son éclairage nocturne. 181 communes participent, plus d'une soixantaine d'animations sont prévues, une sortie nature est proposée à Versoix en collaboration avec l'association La Libellule.

Pour que la fête soit encore plus belle et que la nuit soit encore plus noire, j'encourage tous les propriétaires, les commerces et entreprises à éteindre leur éclairage extérieur, leurs enseignes, leurs arcades, enfin toutes les

lumières superflues, afin que tout le monde puisse profiter d'observer le ciel et les étoiles. Les bienfaits d'une extinction de l'éclairage pour la santé, pour la santé de la faune et pour la biodiversité ne sont plus à démontrer.

Sécurité

Retour sur période estivale : Le dispositif mis en place en collaboration avec la police municipale, les TSHM, les sociétés de sécurité privée, la police cantonale, a permis d'avoir une visibilité accrue sur le terrain, y compris le soir et les week-end. Quelques situations tendues ont pu être désamorçées rapidement. L'été a donc été plutôt calme sur la commune. Les fêtes de la Guinguette du 31 juillet et la fête nationale du 1er août se sont très bien déroulées. Aucun incident majeur à signaler. Quelques pétards pendant ces deux soirées, mais rien de comparable à ce qui a pu se passer par le passé.

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme Schneckenburger signale l'organisation de la 15^e édition de la Galagiu les vendredi 30 septembre et samedi 1^{er} octobre 2022.

14. DIVERS

14.1. M. Pinto-Pereira prend la parole :

« J'ai été contacté par des habitantes et habitants du secteur Ravoux qui avaient adressé une pétition le 7 octobre 2019, pétition qui avait reçu réponse de la part du Conseiller administratif un mois après, expliquant d'une étude était en cours.

Cette pétition, accompagnée de propositions, faisait remonter le fait que les chemins du Lac et du Biolay, par manque d'aménagements ou d'aménagements inadéquat, ne sont pas suffisamment sécurisés pour les piétons.

Sans nouvelle à ce sujet, un rappel de la démarche a été fait au Conseiller administratif en date du 12 juillet 2021. Et à ce jour, les habitantes et habitants du secteur sont toujours en attente de nouvelles.

En effet, la situation est toujours préoccupante, voire dangereuse, les voitures roulant la plupart du temps vite et sur le trottoir.

Au nom des habitantes et habitants qui attendent impatiemment une amélioration, je remercie ici le Conseiller administratif de son attention et de sa prochaine action. »

M. Lambert remercie M. Pinto-Pereira de son intervention. Ce dossier sera traité prochainement.

14.2. M. Marquis prend la parole :

« Un petit mot informel destiné au procès-verbal et au public, nombreux ce soir et qu'il salue : Le Conseil administratif a laissé entendre qu'on l'empêchait de présenter ses projets. C'est parfaitement faux, c'est simplement l'ordre des choses qui a changé. Un projet de délibération qui sort de commission est présenté par un rapporteur de commission, ce qui est assez logique. A Versoix, le Conseil administratif peut intervenir lorsqu'il le souhaite, aussi

longtemps qu'il le souhaite, aussi librement qu'il le veut, diaporama à l'appui, sans limitation de temps de parole dans le débat politique. »

M. Lambert prend la parole pour dire qu'il n'est pas d'accord avec les propos de M. Marquis. Les rapports de commission arrivent après et non plus avant les projets de délibération.

- 14.3.** M. Kapp a une question concernant le nombre d'abonnements vendus pour la Vélostation.

La Présidente considère que l'intervention de M. Kapp concerne le point des questions et lui demande de poser sa question lors de la prochaine séance.

- 14.4.** M. Pinto-Pereira prend la parole :

« Qu'il soit piéton ou cycliste, qu'il ait une poussette ou une chaise roulante, qu'il soit à vélo musculaire ou assisté à 25Km/h, arrivant à hauteur du 80 rte de Suisse, tout quidam qu'il soit, n'a d'autre choix que de quitter le trottoir ou la piste cyclable pour se retrouver au milieu des véhicules sur la chaussée.

La raison de ceci ?

Des travaux privés qui, depuis plus d'un an, empiètent sur la voie publique empêchant tout ayant droit de suivre son chemin sécurisé. À cela s'ajoute le fait que des camionnettes sont régulièrement stationnées sur ce même trottoir.

Bien que ces travaux soient privés, il est regrettable que rien ne puisse être entrepris afin que le domaine public ne soit ainsi approprié sans offrir la moindre solution sécurisée et fluide à la mobilité douce sur ce tronçon de la route de Suisse, comme cela est le cas plus bas, à hauteur du 38 de la même route. »

- 14.5.** M. Tamone prend la parole :

« Dans la poursuite de mon intervention lors de la dernière séance relative au courrier envoyé au Conseil d'Etat pour dénoncer les restrictions à l'encontre des vélos pendant la Conférence de l'OMC, je souhaite informer notre Conseil que les Vert.e.s de Versoix ont reçu une réponse en date du 24 août 2022. Dans son courrier, le Conseil d'Etat relève qu'il est conscient et qu'il regrette les désagréments causés, mais met en avant que ces restrictions étaient indispensables puisque, je cite, « les gabarits existants ne suffisaient pas à créer des aménagements sécurisés tout en maintenant les des capacités d'absorption du trafic motorisé ». Il est intéressant de relever que l'argument fort du Conseil d'Etat a été mis à mal par la réalité toute récente, puisque sur ce même carrefour, mais cette fois-ci en raison de travaux et pendant plus de 10 jours, la chaussée a bien été réduite à une seule voie au trafic motorisé, tout en maintenant une piste pour les vélos. Mais peut-être que cette mise en œuvre n'était que la conséquence de la bienveillante attention du Conseil d'Etat pour notre lettre. Dans tous les cas, les usagers de la mobilité douce ne peuvent que saluer ce dispositif et les Vert.e.s se

réjouissent de rencontrer un membre de l'état-major de la Police pour traiter ce sujet que je vous invite à lire dans son intégralité sur le site des Vert.e.s de Versoix.

- 14.6.** Sur ce même site, je vous invite pour un deuxième divers, à aller participer à la fresque du climat, une méthode qui permet de bien comprendre la question du changement climatique. Cet atelier a lieu le 24 septembre 2022.
- 14.7.** Troisième petit divers : nous avons évoqué aujourd'hui les bénévoles qui sont venus un samedi présenter leur association ; nous avons évoqué un artiste qui a repeint la cabine des SIG ; nous avons évoqué un sportif versoisien, 5^e du relais 4x100 ; je vous propose de les applaudir très chaleureusement. »

Applaudissements.

- 14.8.** Mme Schneckenburger prend la parole :
« J'avais prévu de remercier le Conseil administratif d'avoir organisé la peinture de la cabine SIG. C'était en effet une demande en commission qui attendait sa réalisation depuis longtemps. Je suis très contente qu'à force d'insistance, ceci a finalement pu être fait, ce qui prouve que les élus ont parfois aussi le dernier mot ! Merci. »
- 14.9.** M. Leiser revient sur le règlement du Conseil municipal et regrette cette façon d'aborder la séance le fait de se priver d'interventions et de transmissions d'informations. Concernant les sujets à l'ordre du jour de ce soir, il est convaincu que les Conseillers administratifs auraient pu s'exprimer pour donner les informations très succinctement. Il regrette cet état de fait et suggère une réflexion autour du règlement qui mériterait un toilettage.

En écho aux propos de M. Leiser, M. Marquis constate une évolution du règlement en ce qui concerne la présentation de rapport du Conseil administratif en lien avec les projets de motion. En effet, le Bureau a créé l'obligation pour le CA de présenter son rapport dans un délai de 4 mois. Une fois le rapport présenté, une discussion est possible au sein du Conseil et au sein des commissions. Il souligne l'importance de poursuivre le travail afin que le cadre soit appliqué.

Parole au public

- Mme V. Schmied prend la parole en tant que voisine de la parcelle concernant l'extension de la plage de Port Choiseul.
Pour mémoire, Mme Schmied évoque le recours gagné au Tribunal Fédéral concernant la construction de l'immeuble Modulis sur la route Suisse. Elle demande que le groupe de travail puisse informer régulièrement les voisins de Fleur d'Eau des modifications d'usage de cette parcelle. Cela concerne la

dernière parcelle avant la Mission du Japon, qui a un service de sécurité strict 24 heures sur 24.

M. Lambert remercie Mme Schmied de son intervention et signale qu'il informera lui-même les voisins de l'évolution du dossier.

- Mme N. Cacciti revient sur la sortie des aînés et adresse ses sincères remerciements au Conseil administratif, au Conseil municipal et aux services de la Mairie pour l'organisation de cet événement qui a connu un franc succès. Elle a été approchée par certains aînés qui lui ont fait part de leur inquiétude concernant la liste d'attente pour s'inscrire à cette sortie à laquelle a pu participer 200 personnes au lieu des 300 personnes habituellement inscrites. La demande des aînés concerne notamment le nombre d'inscriptions possible ces prochaines années et plus particulièrement la possibilité de l'augmenter, voire de doubler l'événement.

La parole n'est plus demandée et la Présidente lève la séance à 21h40.

* * * * *